



# AVIS PUBLIC

Province de Québec  
Municipalité régionale de comté d'Abitibi

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi, **que** :

LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 161 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, adopté par la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mai 2019, qui abroge en son entièreté la politique de gestion contractuelle de la MRC d'Abitibi.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la MRC d'Abitibi, dans la section réglementation au [www.mrcabitibi.qc.ca/votre-mrc/reglements](http://www.mrcabitibi.qc.ca/votre-mrc/reglements)

**DONNÉ à Amos, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.**

**Josée Couillard**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**